

MEES – syndicats du primaire et secondaire Rapport de rencontre - consultation sur les scénarios de la rentrée

Pour les syndicats du regroupement privé

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 29 mai à 11 h.

Étaient présents à la rencontre :

Éric Bergeron (sous-ministre adjoint, politiques et relations de travail)

Alex Perreault (conseiller politique du cabinet)

Léandre Lapointe - FNEEQ-CSN

Annie Charland - FEESP-CSN

Nathalie Arguin - FEESP-CSN

Mireille Bénard - Adjointe au comité exécutif de la CSN

Stéphane Lapointe - FPEP-CSQ

Jacques Landry - FPPE-CSQ

Éric Pronovost - FPSS-CSQ

Denis Bolduc - FTQ

Le Ministère réunit les organisations syndicales pour connaître leurs questions et leurs diverses préoccupations quant aux scénarios proposés pour la rentrée.

Voici la présentation de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec :

Énoncés de principe :

- Convenir avec les syndicats de l'élaboration de balises nationales et de modalités locales en préparation de la rentrée de l'automne et tout au long de l'année scolaire ;
- Assurer l'équité entre les élèves, les enseignant.e.s et les établissements d'enseignement ;
- Planifier l'automne 2020 en privilégiant la stabilité et, dans la mesure du possible, la prévisibilité des activités d'enseignement ;
- Respecter l'autonomie et le jugement professionnel des enseignant.e.s ;
- Reconnaître l'alourdissement et l'augmentation de la complexité de la tâche éducative. Les enseignant.e.s devront mener de front trois modes d'enseignement (enseignement en présentiel, synchrone, asynchrone) ;
- Garantir la sécurité physique et psychologique des enseignant.e.s dans les milieux d'éducation et en enseignement en mode non présentiel ;
- Bonifier le financement de tous les réseaux de l'éducation. Reconnaître et rémunérer le travail requis pour l'adaptation de l'enseignement en mode non présentiel.

Questions :

- Serait-il possible de prévoir le moment où le scénario de la rentrée sera fixé ? Probablement que le 1^{er} juin est trop tôt, mais assurément que le 15 août est trop tard. Avez-vous un calendrier de présentation et d'application du scénario de la rentrée scolaire ? Nous sommes bien conscients que la situation peut changer à tout moment, mais des balises permettraient de mieux planifier la rentrée.

[MEES] Nous devrions être en mesure de vous envoyer le scénario retenu par la Santé publique et le MEES dans la semaine du 8 juin. Ainsi, nous pourrions vous rencontrer le ou vers le 12 juin à ce sujet. Actuellement, le ministère exclut pour la rentrée le scénario appliqué cet hiver pour le secondaire, c'est-à-dire, aucune présence à l'école. Les élèves doivent être présents dans les établissements scolaires. Le ministère va choisir le scénario, en concertation avec la Santé publique, qui va permettre le maximum de présence à l'école. Ainsi, les hypothèses les plus proches de « la normale » sont souhaitées et nous espérons qu'elles seront applicables.

- En vue de l'automne, qu'en est-il des règles d'exception pour les enseignant.e.s vulnérables sur le plan de la santé ? Connaissez-vous le pourcentage des enseignant.e.s qui se prévalent de ces règles présentement au primaire à l'extérieur de Montréal et quelles sont vos prévisions pour la rentrée scolaire ?

[MEES] On a pris des notes. Pas de réponse pour l'instant.

- Est-ce que des ressources sont prévues pour compenser la diminution des ratios, l'alourdissement et l'augmentation de la complexité de la tâche d'enseignement?
- Dans le scénario B, il est question de « mettre l'accent sur les matières de base et à sanction » en mode présentiel. Qu'en est-il des matières et des tâches des enseignant.e.s qui ne font pas partie des matières de base et à sanction?

[MEES] On a pris des notes. Pas de réponse pour l'instant.

Information complémentaire

Pour nous assurer que les énoncés de principe et les questions de la Fédération soient pris en compte par le Ministère, nous avons pris soin de les envoyer par courriel. Nous assurerons le suivi.

MEES
Rapport de rencontre
Règles budgétaires établissements privés subventionnés
préscolaire, primaire, secondaire

Pour les syndicats du regroupement privé

Rapport de la réunion qui s'est tenue le 29 mai à 11 h.

Étaient présents à la rencontre :

Geneviève Moisan (sous-ministre adjointe enseignement privé)

Pierre-Luc Pouliot (directeur des politiques budgétaires),

Étienne Chabot (direction enseignement privé)

Caroline Quesnel – FNEEQ-CSN

Nancy Brousseau – FEPP

Holly Hampson – Écoles privées non subventionnées

Lhazar Aissaoui – Écoles musulmanes

Sidney Benudiz – Écoles juives

Éric Deguire – Association des directions des écoles privées

Marie-Josée Dallaire – FPEP CSQ

Pour la première fois, le Ministère a invité toutes les organisations syndicales et patronales à la présentation du projet de règles budgétaires des établissements d'enseignement privés. Geneviève Moisan, sous ministre adjointe, a indiqué qu'elle souhaitait que cette rencontre soit renouvelée chaque année. D'entrée de jeu, l'équipe ministérielle était heureuse de confirmer le maintien du budget « pré-covid » annoncé au début du mois mars dernier par le ministre Girard. Ainsi, pour l'année 2020-2021, le budget total pour l'enseignement privé se chiffre à 563,9 M \$ sur un budget total de dépenses en éducation et en enseignement supérieur de 22, 2 G \$. La portion du secteur privé est en hausse de 5 % par rapport à l'année dernière. Aucune somme n'est prévue en ce moment pour les dépenses inhérentes à la pandémie. Des annonces pourraient être faites par le ministre Roberge à ce sujet. Voici les faits saillants.

- **Pour le personnel enseignant :**
 - Indexation salariale de 0 % au 1^{er} avril 2020
 - Indexation salariale de 0 % au 1^{er} avril 2021
 - Taux de vieillissement de 0,0232 % (prévision du cheminement dans les échelons)
 - À la suite de la négociation du secteur public, si des indexations ou autres avantages sont accordés au-delà du 1^{er} avril 2020, l'ajustement sera fait.
- **Pour les autres coûts :** Indexation de 2,07 % (IPC Québec)
- **Pour le transport scolaire :** Indexation de 1,95 % (IPC Canada)
- **Pour les allocations supplémentaires :** Ajustement du taux de 0,99 %

Les organisations sont invitées à transmettre leurs commentaires d'ici le 5 juin au Ministère.